

COMPENSATION

Compensation dans le cas de règles différentes d'un autre droit applicable au lieu de la situation des biens

Pays	compensation	bénéficiaire
Allemagne	—	—
Autriche	—	—
Belgique	Art. 912 C.C. droit de prélèvement	cohéritiers non-ressortissant de l'état où les biens sont situés
Danemark	—	—
Espagne	Non	—
Finlande	irrélevant	—
France	droit de prélèvement loi du 14 juillet 1819	caractère nationaliste
Grèce	—	—
Irlande		
Italie	—	—
Luxembourg	droit de prélèvement Art. 2 loi 29 février 1872	caractère nationaliste
Pays-Bas	Art. 2 WCE	cohéritiers
Portugal	Non	—
Royaume-Uni	—	—
Suède	—	—